

DECENTRALISATION SUITE : LA REGION ÎLE DE FRANCE VEUT ETENDRE SES POUVOIRS SUR L'ENSEMBLE DES OUVRIERS DES LYCEES

La Région tente de forcer la main aux ouvriers des lycées. La décentralisation effective depuis janvier de cette année a contraint tous les ouvriers à rejoindre la fonction publique territoriale. Contre quelques indemnités, ils ont perdu leur droit à mutation, le fait d'être titulaires de leur poste, du temps de congés et des droits syndicaux. Certains ont choisi de n'être que détachés sans limitation de durée auprès des collectivités territoriales souhaitant ainsi rester à la fonction publique d'état tout en étant gérés par la territoriale.

Aujourd'hui, Monsieur HUCHON, leur adresse un courrier en prétextant de manière provocatrice qu'ils seraient demandeurs et qu'ils souhaiteraient rejoindre la région Île de France. Ce courrier n'est fait que de promesses et entretient des illusions dans le but inavoué de s'assurer un pouvoir plus important et de préparer la suppression du cadre d'emploi qui pour l'instant protège partiellement les ouvriers des lycées en leur garantissant l'emploi dans un établissement d'éducation. Sans ce cadre d'emploi, ils seraient à l'entière disposition de la région qui pourrait les déplacer sans cesse d'un lieu de travail à un autre.

La région attribue des indemnités, non prise en compte pour la couverture sociale, mais n'augmente pas les salaires. Ces indemnités peuvent d'ailleurs varier à tout moment.

SUD éducation réclame l'intégration des indemnités aux salaires.

Sud éducation réclame que les droits perdus par les ouvriers des lycées soient rétablis et étendus à l'ensemble des personnels de la région.